

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

AVRIL 1995

VOL. 6

NUMÉRO 4

MOT DU PRÉSIDENT

De tradition, le mois d'avril à la CECM, en est un d'inquiétude, de rumeurs, de nervosité générale parce que derrière les portes closes, nos chers patrons, les ciseaux dans une main et un jugement douteux dans l'autre, s'apprêtent à couper un grand nombre de postes des personnes syndiquées de la CECM. Je spécifie "syndiquées" parce qu'ils n'ont pas l'habitude de se couper eux-mêmes.

Cette année s'ajoute l'ingrédient supplémentaire du mépris ouvert et affirmé que l'on a pu voir étalé dans La Presse des 5 et 6 avril dernier. Pour vous rafraîchir la mémoire, voici des extraits de ces articles.

La Presse, 5 avril 1995: "Il faut se poser des questions sur le fonctionnement du centre administratif a expliqué un haut dirigeant de la CECM, qui préfère ne pas être identifié. Est-ce le rôle d'une commission scolaire d'avoir une imprimerie, un service des communications, un service de nutrition, un contentieux, un service d'informatique, un bureau des ressources matérielles et un bureau des transactions immobilières? L'imprimerie, par exemple, a des employés syndiqués qui travaillent à tarif double et à tarif triple".

La Presse, 6 avril 1995: "C'est tout le fonctionnement de la commission qu'il faut remettre en question, a déclaré hier soir le vice-président de la CECM, Benoît Bessette, à la sortie du Conseil. A-t-on vraiment besoin d'un service des communications ou d'un service de nutrition où les fonctionnaires passent leurs semaines à élaborer des menus? Il faut faire les choses différemment et mettre l'argent au service des enfants. Dans certaines écoles, il y a un seul ordinateur pour quatre élèves. Ce n'est pas normal. Et s'il faut supprimer des emplois, on va le faire. La CECM n'est pas une extension de l'assurance-chômage!"

Plusieurs membres nous ont fait connaître leur indignation devant de tels propos. Les cinq présidences des syndicats de la CECM ont immédiatement tenu une réunion de consultation pour établir une démarche à suivre et il fut décidé de demander une rencontre avec le président de la CECM. Celui-ci nous a reçus le 18 avril en fin d'après-midi. Nous lui avons alors souligné à quel point les commentaires rapportés dans La Presse étaient inacceptables parce qu'à la fois méprisants et erronés. Nous lui avons souligné plus particulièrement les propos de M. Bessette, vice-président du Conseil des commissaires qui par ses commentaires démontrait son ignorance de ce que sont les services administratifs à la CECM.

Cette rencontre a porté fruit puisque dès le lendemain, nous recevions de M. Bessette une lettre où il s'excusait en les termes suivants:

"Le but de cette déclaration était d'illustrer l'importance des choix qui attendent les gestionnaires de la CECM et que, dans cette optique, il fallait questionner l'ensemble des processus et des façons de faire dans notre commission scolaire. Que mes propos, quels qu'ils soient, aient heurté quelconque, soyez assurés que je le regrette sincèrement."

Monsieur Bessette a donc eu la noblesse du regret et nous l'en félicitons. Quant à la noblesse de ne pas parler à travers son chapeau, j'imagine que ce sera pour la prochaine fois.

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ÉCHÉANCIER

Comme vous le savez, on nous annonce des grosses compressions budgétaires ce qui amènera par le fait même un grand nombre de coupures de postes parmi le personnel syndiqué. Lors d'un prochain journal nous vous indiquerons en détails le nombre de postes abolis par classe d'emploi.

Nous vous fournissons ci-après un échéancier pour le dépôt et l'adoption du plan d'effectifs.

1er MAI	REMISE DU PLAN D'EFFECTIFS AU SYNDICAT PAR LA COMMISSION
17 MAI	ADOPTION OFFICIELLE DU PLAN D'EFFECTIFS PAR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES
19, 23, 24, 25 ET 26 MAI	AFFICHAGE SPÉCIAL, POUR MUTATION SEULEMENT, DES POSTES VACANTS OU NOUVELLEMENT CRÉÉS
29 MAI (ENVIRON)	REMISE AU SYNDICAT DES LISTES OFFICIELLES D'ANCIENNETÉ PAR CLASSE D'EMPLOI. Avant cette date, il nous est donc impossible de vous renseigner avec exactitude des choix qui pourraient vous être donnés ainsi que de votre rang dans la liste d'ancienneté.
30 ET 31 MAI	PORTES OUVERTES DE 8 H À 20 H AU LOCAL DE L'APPA, VOUS PERMETTANT DE VENIR CONSULTER LES LISTES OFFICIELLES D'ANCIENNETÉ. N.B.: Dates à confirmer lors du prochain journal.
DÉBUT DE JUIN	PROCESSUS DE SÉCURITÉ D'EMPLOI. LA CECM COMMENCE HABITUELLEMENT LA SÉQUENCE PAR LES CLASSES TECHNIQUES.

NÉGOCIATIONS

Nous voulons négocier nos conventions collectives et surtout nous débarrasser de la loi 102 assurant une petite mais récurrente ponction de 1% sur nos salaires annuellement. En ce qui concerne le Secteur scolaire, un protocole de libérations du comité de négociations syndical a été convenu il y a quelques semaines seulement.

Il est question de négocier certaines modalités de nos conventions collectives telles les tâches, la classification, le perfectionnement et, jusqu'à un certain point, l'organisation du travail comme telle. Que ce soit les libéraux ou les péquistes, ils semblent prendre exemple sur l'escargot quant vient le temps de négocier.

La loi 102 reportait à juillet 1995 le début de la prochaine ronde des négociations. Le peu de désir que montre le gouvernement à négocier véritablement fera en sorte que nos négociations n'aient guère avancé en juillet prochain.

Malgré une entente datée du 26 janvier dernier qui convenait des modalités de la démarche des négociations qui se sont enclenchées avec le gouvernement dès le début de février, on doit admettre et qu'il y a peu de progrès.

Il faudra sans doute penser à montrer des signes d'impatience au retour des classes en septembre prochain.

AUX MEMBRES DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS ÉDUÇO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
MARDI LE 9 MAI 1995 À 17 H
AUDITORIUM DE L'ÉCOLE ST. PIUS X
9955, rue Papineau à Montréal
(stationnement à l'arrière)

S.V.P. Confirmer votre présence à Mme Chantal Raymond avant mercredi le 3 mai, 16 h 30 au 351-7295

MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'APPA, tenue le 5 avril dernier, des élections ont eu lieu au bureau de direction. Nous vous indiquons ci-après les noms des personnes qui ont été élues comme personnes directrices.

Charles Allen tech. en éducation spécialisée
École Accès-Ouest

Yves Champion agent de bureau, cl. princ.
Bureau des services
auxiliaires - polycopie

Michel Julien agent de bureau, cl. I
École St-Henri

Johanne Larivée secrétaire
Bureau des enseignants/SRH

Bernard Lavoie tech. en travail social
École La Dauversière

Sylvie Létourneau surveillante de dîner
École St-Marc

André Pion tech. en administration
Bureau de la comptabilité
Finances

Claude Pinsonnault opérateur de duplicateur
offset, cl. princ.
École St-Henri

Fahmy Ragab agent de bureau, cl. princ.
Bureau des services
auxiliaires - polycopie

Lise Séguin tech. en administration
Regroupement 4

ASSURANCES COLLECTIVES
PERSONNEL RÉGULIER NON ENSEIGNANT
À L'EXCLUSION DU PERSONNEL DES SERVICES DE GARDE

RENOUVELLEMENT ASSURANCES Tarification au 1^{er} juillet 1995 par période de 14 jours			
Régime	Coût actuel par adhérent par 14 jours	Variation augmentation ou baisse	Nouveau coût par adhérent par 14 jours
A ind. fam.	7,58\$ ^a 14,96\$ ^b	+ 5,1% - Congé prime de 3,1% = 2%	7,82\$ 15,45\$
B ind. fam.	1,56\$ 3,78\$	0% 0%	1,56\$ 3,78\$
E ind. fam.	6,00\$ 15,54\$	+ 2,2% + 2,2%	6,13\$ 15,88\$
Préretraités ¹	ind.: 25,50\$ fam.: 53,72\$	+ 20% + 20%	30,60\$ 64,46\$ 53,56\$
Retraités ¹	ind.: 44,63\$ fam.: 94,62\$	+ 20% + 20%	113,54\$
Ass.-vie Base "C"	0,23\$/1000\$ ^c	- 5% + congé prime 0,04\$/1000\$	0,20\$/1000\$
D	0,95% salaire	0%	0,95% salaire
¹ Prime mensuelle ^a Coût réel 7,65\$ - congé de prime de 0,07\$ ^b Coût réel 15,10\$ - congé de prime de 0,14\$ ^c Coût réel 0,25\$/1000\$ - congé de prime de 0,02\$/1000\$			

Assurance-vie additionnelle (- 10%)		
Âge de l'adhérent	Coût actuel par 1000\$ de protection/14 jours	Nouveau coût par 1000\$ de protection/14 jours
moins de 30 ans	0,04\$	0,036\$
30 à 34 ans	0,05\$	0,045\$
35 à 39 ans	0,06\$	0,054\$
40 à 44 ans	0,09\$	0,081\$
45 à 49 ans	0,16\$	0,144\$
50 à 54 ans	0,26\$	0,234\$
55 à 59 ans	0,42\$	0,378\$
60 à 64 ans	0,67\$	0,603\$